



Paris, le jeudi 9 mars 2017

*Ségolène Royal attribue deux nouveaux labels
« Grand Site de France »
pour célébrer le patrimoine paysager de la Corse :
Patrimonio-Conca d'Oro-Saint-Florent
et Îles sanguinaires-Pointe de la Parata*



Territoire de la Conca d'Oro, vignoble de Patrimonio, Saint-Florent - PM Luciani

Ségolène Royal, ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, en charge des Relations internationales sur le climat, a décidé d'attribuer le label « Grand Site de France » au Conseil départemental de Haute-Corse pour le site de Patrimonio-Conca d'Oro-Saint-Florent et au syndicat mixte du Grand Site des Îles sanguinaires-Pointe de la Parata, à l'issue de la commission supérieure des sites, perspectives et paysages du 9 mars 2017.

Ces décisions portent à 17 le nombre de grands sites labellisés en France. Le Grand Site de Patrimonio-Conca d'Oro-Saint-Florent, sur la côte Ouest de la Haute-Corse, constitue un ensemble composé d'un paysage cultivé, logé dans un écrin naturel remarquable.

Ce site exceptionnel a été classé au titre de la loi de 1930 par Ségolène Royal en août 2014.

Son paysage est composé d'éléments naturels, avec des vallées enserrées par des crêtes découpées, occupées par du maquis, des ruisseaux et par des zones agricoles, vignobles et prairies, dont l'équilibre suscite une émotion forte. La culture de la vigne qui s'y exerce depuis l'Antiquité a contribué à façonner ce paysage méditerranéen, qui s'étend jusqu'à la ville de Saint-Florent. Le conseil départemental, les élus des communes concernées, l'ensemble des viticulteurs et l'État se sont engagés à assurer la préservation de ce territoire viticole et de ses abords.

Le Grand Site des Îles Sanguinaires-Pointe de la Parata forme une guirlande rocheuse qui se prolonge en mer, à l'extrémité Nord-Ouest du Golfe d'Ajaccio. Il présente des paysages et un espace naturel aux qualités remarquables qui ont justifié son classement au titre des sites dès 1994.

Sur l'île la plus importante, à proximité de la côte, la tour génoise du XVIème siècle, qui sert de base au phare construit sur ses ruines, et le sémaphore du XIXème rappellent que le site a longtemps contrôlé l'entrée de la baie d'Ajaccio.

La Parata est depuis longtemps un lieu recherché de promenade pour les habitants d'Ajaccio, qui viennent s'imprégner, en toute saison, de la pureté du paysage littoral.

Le label consacre 15 ans d'engagement, qui ont vu, entre autre, la restauration des qualités paysagères du Grand Site, l'amélioration de l'accueil des visiteurs avec des circulations piétonnes accessibles à tous les publics, des déplacements et des stationnements plus respectueux du paysage, et des services mis à disposition du public dans la maison de site.

Ces deux nouveaux labels s'ajoutent aux 15 labels attribués ou renouvelés depuis 2004 : Aven d'Ornac ; Sainte-Victoire ; Pont du Gard ; Pointe du Raz en Cap Sizun ; Bibracte Mont Beuvray ; Puy-de-Dôme ; Marais Poitevin ; Saint-Guilhem le Désert ; Deux Caps Gris-Nez Blanc-Nez ; Baie de Somme ; Puy Mary Volcan du Cantal ; Solutré Pouilly Vergisson ; Camargue Gardoise, Cirque de Navacelles.

Le label porte la garantie d'un accueil qui offre aux visiteurs la découverte de l'identité d'un site vivant, aux paysages remarquables et uniques, et un tourisme respectueux de cette identité.



Grand Site des Îles Sanguinaires-Pointe de la Parata - Gilles Perez

Retrouvez **le communiqué en ligne**

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31